

# Bilan de compétences

Votre consultante : Rudie ROSON

---

[www.yumecompetences.com](http://www.yumecompetences.com)



# Un dispositif encadré par la loi

Article L6313-4 Version en vigueur depuis le 01 janvier 2019

Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 – art. 4

Articles : R.6313-4 à R.6313-8

Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.

# Objectifs

Le bilan de compétences a pour but d'aider les salariés, demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise à mieux cerner leurs aspirations (valeurs, besoins, personnalité) et à identifier leurs compétences (connaissances, savoir-faire, soft skills, valeur ajoutée).

Cette analyse leur permet de définir ou de valider un projet professionnel réaliste et épanouissant en cohérence avec leurs objectifs.

Ce projet vise à renforcer leur satisfaction au travail, à améliorer leur employabilité et à sécuriser leur parcours professionnel.

Véritable démarche positive, le bilan de compétences favorise le développement des aptitudes, l'orientation et la gestion autonome de la carrière et permet la co-construction d'un plan d'action afin de :

- Préparer une reconversion professionnelle
- Evoluer au sein de son entreprise
- Elaborer un projet professionnel
- Vérifier un projet professionnel

Le bilan de compétences vise à devenir « Acteur de sa vie professionnelle », autrement dit, à choisir, à s'orienter, à décider, de sa meilleure orientation sur la base d'une connaissance de soi approfondie, une connaissance de ses compétences, du marché de l'emploi, de la création d'entreprise ou de la VAE.

# Public

Le bilan de compétences s'adresse à tous : les salariés, demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise, indépendants.

# Pré requis

Le bilan de compétences est accessible à toute personne souhaitant prendre en main son avenir professionnel, sans condition préalable.

Toutefois, **une bonne maîtrise du français est recommandée pour exploiter pleinement les supports de formation, répondre aux questionnaires et passer les tests.**

Si le bénéficiaire ne maîtrise pas suffisamment la langue, un test de français pourra être proposé afin d'adapter l'accompagnement et le déroulement de la prestation en fonction de ses besoins.

# Compétences visées

Le bilan de compétences permet de développer plusieurs aptitudes essentielles :

- La **capacité à prendre des décisions éclairées sur l'orientation de sa carrière, en s'appuyant sur une meilleure connaissance de soi** (valeurs, besoins, personnalité) et de ses compétences (ressources, savoirs, savoir-faire, soft skills, valeur ajoutée).
- La **capacité à analyser le marché de l'emploi, à identifier les compétences recherchées et à repérer les dispositifs de formation adaptés.**

En vous plaçant au cœur de votre évolution professionnelle, le bilan de compétences vous aide à **devenir acteur de votre parcours**. Il vous permet de **choisir la meilleure orientation pour votre carrière en tenant compte de vos aspirations, de vos compétences, des opportunités** du marché, de la création d'entreprise ou encore de la VAE.

# Moyens pédagogiques, méthodes, matériel et techniques mis en œuvre

Lors du bilan de compétences, l'accompagnement est assuré par un consultant certifié, qui mobilise différentes techniques :

- Entretiens personnalisés utilisant la démarche « miroir » pour faire émerger les potentiels, motivations, valeurs et aspirations, tout en garantissant une totale neutralité.

Tests :

- Tests spécialisés : identification des centres d'intérêt, évaluation de la personnalité, des soft skills, des comportements professionnels, du leadership, du quotient émotionnel, ainsi que des compétences en création d'entreprise selon les besoins et objectifs du bénéficiaire.
- Questionnaires et exercices : auto-évaluations, évaluation à 360°, guide YUME, exercices pratiques et personnalisés selon les besoins et objectifs du bénéficiaire.

Investigations :

- Apport de connaissances : informations sur le marché de l'emploi, les métiers, les formations et les dispositifs de financement
- Enquêtes métiers : rencontres avec des professionnels pour mieux comprendre les secteurs et métiers envisagés.
- Livret de suivi : mis à jour après chaque séance et accessible via un espace de travail partagé, il permet de structurer le déroulement du bilan.

## Méthodologie

L'accompagnement repose sur une **alternance entre entretiens individuels** en présentiel ou par visio-conférences avec le consultant **et travaux personnels** :

- Accompagnement continu avec le consultant (par, mail, téléphone) y compris entre les entretiens
- Apport d'informations (ressources, emploi, métiers, création d'entreprise, VAE, dispositifs etc)
- Accès à un espace de travail partagé.
- Aide aux investigations
- **Travaux personnels guidés et accompagnés avec des supports** réalisés et adressés par YUME.
- Réalisation d'enquêtes métiers par le bénéficiaire.
- Réalisation et présentation des résultats détaillés et d'un documents de synthèse par le consultant au bénéficiaire

Cette approche permet une réflexion approfondie et une appropriation active du projet professionnel.

## Le consultant en bilan de compétences

Rudie Roson, experte dans l'accompagnement et le domaine de la formation depuis une douzaine d'années, elle accompagne les entreprises et leurs salariés dans la construction et la gestion de leurs projets de formation. Titulaire d'un Mastère Responsable en Management des Ressources Humaine et d'une certification de Praticienne en bilans de compétences, elle a choisi de mettre son expérience au service de votre accompagnement dans la construction de votre nouveau projet professionnel.

Elle vous accompagne lors d'entretiens individuels avec des outils de diagnostics adaptés, sur une période de 3 à 16 semaines (selon vos besoins).

# Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et ses résultats

Un premier entretien **sans engagement est proposé** en présentiel ou en visio-conférences afin de permettre de **clarifier la demande, d'expliquer la finalité et le déroulement du bilan de compétences, et de définir un objectif en lien avec son champ d'intervention** (réorientation, évolution professionnelle, validation de projet).

Si le bénéficiaire confirme son engagement, il valide le programme et, si nécessaire, la convention. Il reçoit ensuite une convocation officialisant le début du bilan.

## Déroulement et suivi

- Feuille d'émargement : Le bénéficiaire la remplit tout au long de l'action.
- Un livret de suivi de parcours individuel accompagne le bénéficiaire tout au long de son bilan.
- Remise de la synthèse : À l'issue du bilan, une synthèse détaillant les conclusions du parcours est fournie au bénéficiaire.
- Évaluation de satisfaction : Un questionnaire permet de mesurer les apports du bilan.
- Suivi post-bilan : Six mois après la synthèse, un entretien est proposé pour faire le point sur l'avancement du projet, les éventuels obstacles et les réussites.

## Déroulé type

Le bilan de compétences est **réalisé en individuel**, en présentiel ou par visio conférence avec le consultant.

Durée : 24 heures maximum dont la passation et la restitution des tests réparties sur 2 à 3 mois

Fréquence des RDV : hebdomadaire – bimensuel

Face à face en visio avec le coach : 18 heures / Durée des RDV : entre 1h30 et 2h30

Test : 1h

Travail personnel à prévoir (environ 6 heures)

La **démarche est progressive** et basée sur une **méthodologie en 3 phases**, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.

# Programme

Le bilan de compétences se déroule exclusivement **en entretiens individuels et confidentiels**, comme le veut le code de déontologie des bilans.

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires prévues aux articles R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.

## Entretien préliminaire

Gratuit, sans engagement  
Par téléphone, visio conférence ou en présentiel

Analyse de la demande  
Présentation de l'objet et du déroulé d'un Bilan de compétences  
Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,  
Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

## PHASE 1 - PRÉLIMINAIRE - 2.5H

### Entretien diagnostic

Écoute et analyse des attentes et objectifs à court et moyen terme;  
Reconstruction du parcours professionnel et des orientations, des critères de satisfaction;  
Présentation du contenu et de la méthode de travail, des modalités de déroulement du bilan de compétences;  
Validation des objectifs du bilan de compétence du bénéficiaire.

## PHASE 2 - INVESTIGATION - 20H

### Tests

Passation et restitution des tests  
Identification et analyse des compétences, des capacités, des motivations et centres d'intérêts professionnels.  
Identification des traits de personnalités, et des axes de développement personnel du bénéficiaire

#### Outils :

Inventaire de personnalité, des fonctionnements relationnels,  
Inventaire des intérêts professionnels, par la passation et la restitution des tests : Profil PRO-2, d'autres tests peuvent compléter cette phase.

### Investigations métiers

Élaboration des pistes et possibilités de domaines d'activités, de métiers en lien avec les centres d'intérêts, aptitudes, et compétences transférables.  
Confrontation à l'environnement socio-professionnel (information sur les métiers, fonctions, secteurs d'activité, entreprises, marché du travail, formations, etc).

# Programme

## **Coaching professionnel**

Aide à faire émerger les compétences, activités, domaines, dans lesquels le bénéficiaire se projetterait, visualisation, identification des blocages et freins

## **Savoirs**

Analyse des savoirs et identifications des besoins de formation

## **Etudes des valeurs**

Travail sur des valeurs, identité professionnelle, environnement, aide à la définition d'objectifs concrets et réalisables

## **Création d'un plan d'action de mise en oeuvre du projet**

Aide à la mise en place d'actions concrètes en vue de valider le projet professionnel.

## **PHASE 3 - SYNTHÈSE - 1.5H**

### **Conclusion**

Point sur la réalisation du projet professionnel et sur le déroulement du bilan de compétences, pour déterminer conjointement les actions à poursuivre.

Présentation et remise de la synthèse écrite du bilan de compétences.

Ce document est strictement confidentiel dans le respect du code de déontologie des bilans de compétences.

Un suivi est assuré à 6 mois.

# Satisfaction

5/5 est la note globale que nos bénéficiaires nous ont attribués depuis 2023

# Accompagnement et assistance pédagogique et techniques

L'accompagnement et l'assistance pédagogique et technique sont assurés par le même consultant que celui qui réalise le bilan de compétences.

Cet accompagnement et cette assistance se font par courriel ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées nécessaires sont transmises au démarrage de la formation.

Yume s'assure que ses consultants disposent des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance.

## Modalités et délais d'accès

Toute demande s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant TTC de la prestation ainsi que les dates de réalisation prévisionnelles.

Le devis est transmis par courriel ou par voie dématérialisée par le biais de l'application [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) ou espace France Travail (selon modalité de financement applicables).

Le délai d'accès à la formation tient compte du délai de rétractation ainsi que du temps nécessaire au financeur pour donner son accord.

CPF : le délai de rétractation des CGU de Moncompteformation est de 11 jours ouvrés.

La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation pourra démarrer dans un délai minimum de 14 jours.

Renseignements auprès du consultant référent pour mettre en place le planning de votre prestation.

## Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, un référent est à votre disposition afin de vous informer sur les accès possibles liés à votre situation et vous proposer un aménagement et une adaptation de votre accompagnement.

Pour contacter le référent, envoyer un email à [info@yumecompetences.com](mailto:info@yumecompetences.com)

## Tarifs et demande de devis

Pour toute demande de tarifs et devis, veuillez envoyer un email à [info@yumecomptences.com](mailto:info@yumecomptences.com)

Pour mieux nous connaître : [www.yumecompetences.com](http://www.yumecompetences.com)

# 5 façons de financer votre bilan de compétences

## LE CPF

Depuis le 1er janvier 2017, le CPF (Compte personnel de formation) permet d'assouplir les démarches de financement.

## LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le bilan de compétences peut être financé dans le cadre du « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités).

## FRANCE TRAVAIL

Le bilan de compétences peut être financé à travers l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) de France Travail car en tant que demandeur(se) d'emploi, vous avez aussi le droit de réaliser un bilan de compétences pour redéfinir votre projet professionnel et rebondir plus rapidement.

## LE FINANCEMENT PERSONNEL

## AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Le bilan de compétences peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance).

Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.

Maj le 13/02/2025

### 100% flexible :

Adapté à votre emploi du temps, réalisez votre bilan où vous voulez quand vous voulez : en ligne ou en présentiel dans nos locaux ou à votre domicile.

### Une coach dédiée

Vous avancez avec elle, étape par étape, tout au long du bilan.

### Financements possibles

Jusqu'à 100% de prise en charge. Nous vous aidons à obtenir un financement quelque soit votre statut.

## Rencontrons-nous



Yume competences



Yume\_competences



yumecompetences.com



Rudie ROSON

06.52.58.40.13

info@yumecompetences.com